

Règlement et conditions de participation au projet « Affichons nos couleurs» 27 mars au 27 juin 2021

ARTICLE 1 : OBJET

A l'occasion du passage du **Tour De France** dans les **Côtes D'Armor**, le dimanche **27 juin prochain**, le Conseil départemental **propose aux Costarmoricains de participer à un projet mettant en valeur les couleurs bleu, blanc et vert du département**, du 27 mars au 7 juin 2021.

Cette participation est **gratuite**.

Cette opération, appelée « **Affichons nos couleurs**», invite les participants à **créer, décorer, s'habiller, aux couleurs du département**, les 183 km du parcours du Tour, afin d'animer le tracé du parcours de l'étape du Tour 100 % costarmoricaine (ville de départ : Perros-Guirec, ville d'arrivée : Mûr-de-Bretagne / Guerlédan)

La retransmission en direct de l'étape, filmée au sol et dans les airs, sera visible par des millions de téléspectateurs au niveau international.

Ce projet (confections et/ou décoration d'objets, habillage de structures, arbres, monuments... peinture...) **sera valorisée, dans la mesure du possible et dans le respect des contraintes imposées par l'organisateur du Tour De France, Amaury Sport Organisation (« ASO »), le 27 juin, le jour J du passage de l'événement.**

Les objectifs de cette initiative sont de :

- > **Fédérer** tous les publics costarmoricains autour d'un projet
- > **Afficher** les couleurs du Département afin d'être visibles
- > **Créer** une dynamique sur le territoire autour d'un projet qui sera visible au niveau international, le Jour J (télévision / presse)
- > **Valoriser toutes les initiatives** via les outils de communication du Département : réseaux sociaux, site internet, magazine...
- > **Sensibiliser l'ensemble des Costarmoricains à la pratique du vélo**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Ce projet est ouvert à toute **personne physique majeure et mineure** (pour les personnes mineures, l'autorisation parentale est obligatoire, cf document « autorisation parentale »).

2.2. **Plusieurs projets sont** autorisés par famille et / ou structure pendant toute la durée de l'appel à projet.

2.3 La participation à ce projet implique pour tout participant **l'acceptation entière** et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJET

3.1 Le projet « **Affichons nos couleurs** » invite les participants à **proposer un projet identifiable aux couleurs : bleu, blanc vert**

3.2 Toutes les initiatives seront acceptées, **après validation du Département, et en cohérence avec le cahier des charges d' Amaury Sport Organisation (« ASO ») : fanions, décoration d'un vélo, réalisation d'une œuvre...**

Seule contrainte et obligation : les 3 couleurs associées du Département.

Ces réalisations resteront la propriété des participants.

3.3. Les participants peuvent **utiliser tous les moyens en leur possession pour participer à ce projet: peinture, fleurs, tissu, laine, sculpture, œuvre, numérique** (les codes CMJN des 3 couleurs seront données, pour les participants qui le souhaitent, lors de leurs inscriptions)...

3.4. **L'inscription à ce projet est possible via un formulaire simple, avec descriptif du projet.**

Le Département apporte une **acceptation du projet sous 72h**, à la date de réception du formulaire.

Après validation du projet, **le Département rentrera en contact avec le participant** et lui proposera :

> de suivre les étapes de la création / conception / réalisation de son projet. L'objectif est de pouvoir relayer sur nos supports toutes les initiatives, afin de créer , en amont du passage du Tour de France, une opération fédérant tous les costarmoricains autour d'un projet commun.

> de réfléchir au positionnement du projet le 27 juin. Le cas échéant, le Département se rapprochera des services techniques des communes pour envisager une éventuelle installation.

L'inscription débutera le 27 mars, à 12h, via le site internet www.cotesdarmor.fr et se terminera le 27 juin 2021.

Pour communiquer avec l'équipe organisatrice, un mail spécifique est dédié à l'opération : **bleublancvert@cotesdarmor.fr**

Après le passage du Tour, **les participants pourront récupérer leur décoration ou œuvre.**

3.5 **Au fil de l'opération, le Conseil Départemental procédera à la mise en avant de certaines propositions.** Ils se réserve le droit de récompenser régulièrement les projets les plus remarquables.

Du 14 au 21 juin, via le site internet et les réseaux sociaux, l'ensemble des projets sera valorisé.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

4.1 Chaque participant recevra un cadeau pour son projet

Les porteurs de projets distingués **recevront un lot supplémentaire parmi les lots suivants :**

- Gourde
- Mini enceinte
- Sac à dos
- Entrées pour la Roche Jagu
- Entrées pour l'accrobranche de Guerlédan
- ...

4.2 Il ne pourra être demandé aucune contre-**valeur des dotations prévues**, en espèces ou sous toute autre forme, ni quelconque échange.

4.3 Il ne sera pas possible de donner aux gagnants un autre lot que celui proposé pour le projet.

ARTICLE 5 : PROPRIETE DES OEUVRES, PHOTOGRAPHIES, CESSION ET DROITS DES TIERS

Par sa participation au projet « **Affichons nos couleurs** », le participant accepte irrévocablement l'utilisation de photos et vidéos prises dans le cadre de sa participation au projet

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION DU PROJET

Le Conseil départemental se réserve la faculté **d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter l'appel à projet** à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES

7.1 Toutes les informations que les participants communiquent lors de leur inscription sur le site le jour même sont uniquement destinées au Conseil départemental, responsable du traitement.

7.2 Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent projet bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant au Conseil départemental des Côtes d'Armor une demande en ce sens par courriel à l'adresse : contact@cotesdarmor.fr

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

Le présent règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du projet par courriel à l'adresse suivante : bleublancvert@cotesdarmor.fr

Le règlement est disponible en téléchargement sur la page Internet dédiée à l'organisation du projet.

ARTICLE 9 : LITIGES

9.1 Toute contestation sur la participation au projet devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent projet (cachet de la poste faisant foi).

Elle est à adresser à :

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

9 place du Général-de-Gaulle – CS 42371

22023 Saint-Brieuc CEDEX 1

9.2. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon de Code de Procédure Civile.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

10.1 L'organisateur ne saurait être tenu responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

10.2 L'organisateur ne peut être tenu responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le présent appel à projet était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

10.3 S'agissant d'un appel à projet gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de l'organisateur serait limitée si elle venait à être recherchée à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent projet.